

FICHE DE PROCEDURE MISE A DISPOSITION DE MOBILIERS SCOLAIRES

1/ L'ETABLISSEMENT

ADRESSE A LA REGION

- La liste du mobilier dont il souhaite se débarrasser en complétant le formulaire d'identification des équipements qui est disponible en téléchargement
- L'extrait de délibération du conseil d'administration précisant la mise à disposition du matériel
- Une photo format JPEG

LES DOCUMENTS SONT A ENVOYER PAR COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE :

recupequipement@iledefrance.fr

Adresser une copie à l'ingénieur territorial.

2/ LA REGION

- Accuse réception de la demande
- Examine la demande de l'établissement
- Réclame si nécessaire des éléments complémentaires au lycée pour émettre un avis

3/ DECISION DE LA REGION

4/ LA REGION

NOTIFIE SA DECISION A L'ETABLISSEMENT PAR COURRIER

- Autorise le transfert du mobilier vers un autre établissement
- Propose le mobilier sur le site lycées rubrique « Bourse aux équipements »
- Procède à la vente via les domaines du mobilier
- Autorise la valorisation du mobilier via l'éco-organisme Valdélia